

## **DIAGNOSTICS IMMOBILIERS : COMPRÉHENSION ET RESPONSABILITÉS**

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

### **DURÉE**

1 journée en présentiel collectif de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

### **PUBLIC VISÉ**

- Gestionnaires locatifs ou de copropriétés,
- Transactionnaires,
- Aucun prérequis nécessaire,

### **OBJECTIFS**

- Appréhender le contexte juridique et technique des diagnostics immobiliers dans le cadre des ventes, locations et gestions de copropriétés pour en optimiser la lecture, la gestion et sécuriser la responsabilité des professionnels de l'immobilier.

### **MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT**

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
  - o des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
  - o la projection en Power-point de documents ou fiches,
  - o des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
  - o la lecture de rapports de diagnostics immobiliers et cas pratiques.
- La formation sera animée par Monsieur Jacques PUCH, expert en bâtiment, consultant amiante, spécialiste diagnostics immobiliers

### **CONTENU DE LA FORMATION** *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

#### **DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30**

#### **Accueil (30 min)**

Présentation par le CEPSO  
Tour de table et évaluation des niveaux

#### **Point sur les responsabilités relatives aux diagnostics pour les professionnels de l'immobilier (1h)**

Présentation des aspects règlementaires  
Rappel des obligations issues des diagnostics  
Questions – Réponses

#### **Pause (15 min)**

## Les actualités des diagnostics immobiliers (30 min)

### Lecture d'un rapport de diagnostics immobiliers ( 1h15)

- La Loi Carrez, les Termites, le Plomb, L'Amiante, le Gaz, l'Electricité, le DPE et l'ERP
- Les responsabilités
- La recherche des anomalies, des conclusions et des points de lecture essentiels
- Les obligations pour les professionnels et propriétaires

### Pause déjeuner (1h)

### Lecture d'un rapport de diagnostics immobiliers ( 1h30 suite)

- La Loi Carrez, les Termites, le Plomb, L'Amiante, le Gaz, l'Electricité, le DPE et l'ERP
- Les responsabilités
- La recherche des anomalies, des conclusions et des points de lecture essentiels
- Les obligations pour les professionnels et propriétaires

### Pause (15 min)

### Cas pratiques (1h min)

- Découvrir les différentes conclusions et obligations pour les :
  - Cas des ventes
  - Cas des locations
  - Cas des gestions de syndics

### Correction des cas pratiques (30 min)

- Spécificités et indemnisation des sinistres

### Conclusion de la formation (15 min)

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

## FIN DE LA FORMATION : 17h30

## SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

## COÛT DE FORMATION

- 360 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 300€ HT)
- 420 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 350 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

## ACCESSIBILITÉ

Toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre besoin, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.

*Dernière mise à jour : 1er juin 2023*